## DEUXIÈME ÉDITION

soit l'affirmation vivante de notre attachement pour les Congrégations. » Ce sentiment était bas, mesquin et même un peu ridicule. Aussi a-t-il raillé d'emblée la majorité.

M. Trouillot avait plus de droits que M. Combes. Mais, comme on ne pouvait, ni sérieusement, ni décemment songer au député pour la présidence du Conseil, on s'est rabattu sur le sénateur.

Mais, objectera-t-on, M. Brisson, mieux qu'aucun parlementaire, incarne la lutte contre la « Congrégation ». Il a de plus l'avantage d'être un chef de parti. On a bien songé à lui. M. Loubet lui a offert le portefeuille présidentiel. Mais M. Brisson, en se tenant éloigné du pouvoir, entend punir les amis de leur ingratitude.

Si M. Combes est un inconnu pour le grand public, pour moi, c'est une vieille connaissance. Que de fois cet excellent M. de Bernis, ancien député du Gard, m'a édifié en me racontant ses souvenirs du collège de l'Assomption à Nîmes! C'était au temps du P. d'Alzon. Parmi les collaborateurs du vénérable fondateur des Pères de l'Assomption, un jeune abbé se distinguait par sa piété, son onction et son air modeste.

« Je fus un jour, ajoutait M. de Bernis, très sévèrement puni par lui pour avoir souri pendant la prière. »

En quittant l'Assomption, M. l'abbé Combes promena sa soutane à travers la France. Sa thèse de doctorat ès-lettres est encore signée : *l'abbé Combes*. Elle traite, si mes souvenirs sont exacts, de la philosophie de saint Thomas d'Aquin et est d'une rigoureuse orthodoxie.

Comment M. l'abbé Combes devint-il le féroce anticlérical d'aujourd'hui? Mystère.

Il est inutile d'ajouter que M. Combes connaît l'Acacia et la lumière du troisième appartement. Il a même, étant ministre de l'Instruction publique, manifesté ses sentiments maçonniques d'une manière éclatante.

Voici, d'après l'*Agence Havas*, les paroles qu'il prononça à Beauvais, au mois d'avril 1896, en recevant une délégation des Loges maçonniques :

« A l'époque où les vieilles croyances, plus ou moins abandonnées et en tout cas erronées, tendent à disparaître, *c'est dans les Loges que se réfugient les principes de la morale laïque*. »

Sur la mention d'une interpellation de M. Aynard, M. Combes déclara que ces paroles avaient été inexactement rapportées, et que le texte de l'*Agence Havas* n'avait aucun caractère officiel. Mais personne ne fut dupe de ce mensonge.

Quels seront les collaborateurs de M. Combes, s'il réussit à faire un Cabinet? Nous les avons donnés, il y a deux jours. Le nouveau président du Conseil prendrait l'Intérieur et les Cultes; MM. Chautemps, la Justice; Delcassé, les Affaires étrangères; Rouvier, les Finances; Pelletan, la Marine; Trouillot, l'Instruction publique; Vallé, l'Agriculture; Etienne, les Colonies; Dubief, les Travaux publics; Doumergue, le Commerce, et le général André, la Guerre.

Il y a cependant une petite difficulté. Les radicaux veulent voir figurer l'impôt sur le revenu dans le programme du nouveau Cabinet. Or, M. Rouvier s'est prononcé très énergiquement contre le bouleversement de notre système d'impôt, et ce n'est pas, dans l'état actuel de nos finances, que l'ancien président du Conseil consentirait à laisser croire qu'il peut admettre l'idée d'une expérience aussi dangereuse.

Et puis, M. Rouvier acceptera-t-il de prendre à côté de M. Vallé, auteur du fameux rapport du même nom? S'il refuse, il entraîne du même coup dans sa retraite son ami M. Etienne.

Nous serons d'ailleurs fixés probablement avant la fin de la journée.

---

Le 2e bureau, chargé d'examiner les opérations électorales de l'arrondissement de Compiègne, a décidé d'annuler l'élection du colonel Bourgon.

C'est le premier acte d'intolérance et d'arbitraire. Ce ne sont pas le chouan M. Buhot et le radical-socialiste Chéradame qui feront honneur à la décisions du Bureau.

L'élection de M. de Ramel a, au contraire, été validée par 49 voix contre 18.

Un député radical indépendant s'écriait, hier, dans les couloirs, à propos de la campagne bagnaire :

— Tant mieux! On sera un prétexte de plus pour invoquer. Ces quérelles sont excellentes; elles entretiennent et attisent les haines sans lesquelles on ne fait rien de bon.

A. Janson.

# LE DOSSIER DE M. COMBES

M. Combes n'accepte la tâche de former un ministère.

On était plus difficile en 1896; car si le ministère Bourgeois, dont M. Combes faisait partie, n'était pas tombé le 4 avril 1896, à la suite de ses démêlés avec le Sénat, il fût tombé sous l'opprobre de la lettre de véritable chantage écrite par ledit M. Combes au directeur des chemins de fer de l'Etat, où il n'eût continué de vivre qu'à la condition de se délester d'un collègue aussi décrié.

Voici cette lettre publiée par le *Figaro* du 12 février 1896. En ce temps-là elle suffisait pour disqualifier un homme; elle provoque, en effet, une émotion profonde à la Chambre, et, au Conseil des ministres du 18 février, les collègues de M. Combes lui reprochèrent durement sa gaffe, refusant énergiquement de le soutenir en cas d'interpellation.

Voici donc cette lettre :

Paris, le 16 juillet 1895.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous informer que je n'accepte entièrement aucune des déclarations qui vous seront faites par M. X... au sujet d'incidents qui nous intéressent l'un et l'autre.

Il s'est formé un groupe parlementaire pour soutenir et défendre le réseau ferré de l'Etat ainsi que les intérêts des départements, villes et ports de la région qu'il dessert. Ce groupe a choisi pour président M. Lamarcier, député de Saintes.

Il a décidé de présenter au ministre des Travaux publics deux candidatures prises dans la région pour les fonctions de membres du Conseil d'administration de votre Compagnie, estimant avec raison que les départements traversés par les chemins de fer de l'Etat avaient tous les titres possibles à être représentés dans le Conseil.

M. X... est l'un des candidats choisis par le groupe, *je suis l'autre*.

Les deux candidatures ont été agréées par M. le ministre des Travaux publics qui a promis de faire les démarches. Bien plus, les nominations seraient déjà faites sans des résistances venues de la direction des chemins de fer de l'Etat.

Nous avons cherché, M. X... et moi, à connaître les motifs de ces résistances. On nous a laissé deviner qu'on craignait de la part des deux nouveaux élus un esprit d'ingérence et des exigences susceptibles de gêner l'administration.

C'est mal connaître les sentiments du groupe qui nous a choisis pour aider et éclairer la direction des chemins de fer de l'Etat dans les affaires d'intérêt général, et c'est mettre en doute, bien tout à propos, les dispositions des deux élus qui n'ont d'autre désir que d'être *les collaborateurs et non les contrôleurs gênants* d'une administration publique.

Il est impossible que de pareilles craintes subsistent après les explications cordiales de M. X..., qui seront également les miennes.

Permettez-moi de vous dire, en toute franchise, Monsieur le directeur, que vous irez à l'encontre des intérêts que vous gérez, si votre esprit s'arrête encore à des défiances. Le groupe persistera dans sa résolution et dans son choix avec d'autant plus d'énergie qu'il a reçu une promesse formelle. *Il serait dangereux de le pousser à certains moyens parlementaires* de réaliser ses volontés. La situation du Conseil d'administration pourrait bien s'en ressentir et être modifiée dans un sens *plus accentué* encore que celui qu'on *redoute bien à tort*.

Je serais allé vous voir avec M. X..., si je n'avais été forcé de partir demain. Ma démarche, comme la sienne, et notre insistance se justifient par la situation que nous a faite la désignation dont nous avons été l'objet.

On sait que nous avons été désignés, que nous avons été agréés par le ministre, que nous avons obtenu de lui une promesse formelle.

Vous jugerez vous-même, Monsieur le directeur, que dans ces conditions, nous sommes autorisés à *tout entreprendre pour arriver à une solution qui sauvegarde nos justes susceptibilités*.

Je m'en remets à M. X... du soin de vous convaincre que vous n'avez *rien à redouter* et que vous avez toute *espérer de la collaboration* du groupe qui *nous a fait ses mandataires*.

Agréez,

E. Cornet,
*vice-président du Sénat.*

# FRAUDES ÉLECTORALES

M. Cibiel, député de la 2e circonscription de Villefranche-de-Rouergue, publie dans un journal local la lettre suivante qu'il adresse à M. le ministre de l'Intérieur :

Monsieur le ministre, les électeurs du canton de Villefranche sont convoqués pour le 15 juin prochain à l'effet d'élire un conseiller général, le siège étant vacant par suite de l'annulation des opérations électorales qui avaient eu lieu le 21 juillet 1901.

Cette annulation a été prononcée par arrêt du Conseil d'Etat en date du 26 mai dernier, qui a fait droit à une protestation dont j'étais l'auteur; les considérants de l'arrêt établissent de la manière la plus authentique que des irrégularités intentionnelles ont été commises à mon préjudice dans la commune de Villefranche, lors du scrutin du 21 juillet. Et ils relient par les irrégularités analogues qui ont été constatées dans d'autres communes, notamment dans celle de Valhourles, et qui étaient visées en même temps dans une protestation.

Je dois vous dire, Monsieur le ministre, que les fraudes condamnées par le Conseil d'Etat ont été renouvelées sous une autre forme, toujours dans les communes de Villefranche et de Valhourles, lors de l'élection législative du 27 avril dernier, comme il me sera facile de l'établir; la présence de la persistance de ces manœuvres illégales et délictueuses qui vicient d'une façon scandaleuse le fonctionnement du suffrage universel, je viens vous demander, Monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour empêcher que les mêmes procédés puissent se hasarder et aient encore lieu au usage dans le scrutin qui va avoir lieu le 15 juin pour l'élection du conseiller général dans le canton de Villefranche. Le suffrage universel, base de la Constitution qui nous régit, a droit au respect de tous, et j'espère que vous voudrez bien en assurer le libre et loyal exercice dans le canton de Villefranche, comme ailleurs, par tous les moyens qui dépendent de votre autorité.

Veuillez agréer, etc.

Signé : A. Cibiel.

# CONTRE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Mᵉ Fernez de Mongez, après la suspension d'audience, démontre, de façon irréfutable, que les prévenus n'appartiennent plus à la Congrégation de l'Assomption, dissoute par arrêt de la Cour de Paris, qu'ils sont régulièrement sécularisés et que les sécularisations faites par Mgr de Tarentaise, comme tous les actes administratifs, ne peuvent être déclarées irrégulières tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un recours comme d'abus devant le Conseil d'Etat.

Cette éloquente et juridique plaidoirie terminée la Cour a renvoyé à lundi le prononcé de son arrêt.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### Séance du vendredi 6 juin

M. Bourgeois, dont le nom est noté aux sommaires de ses collègues, ayant renoncé, selon l'usage, à présider la séance d'aujourd'hui, c'est à un vice-président, M. Etienne, qu'incombe ce rôle.

La séance débute par la validation de quelques membres, MM. Goury, d'Edouard-Lalayan, Osmoz d'Orsand, Chen, Rouland, Thomson, et enfin de M. Etienne en personne, qui, sur le rapport de M. Lerolle, se proclame lui-même admis.

Cela fait, on tire au sort les trente-six scrutateurs appelés à dépouiller les divers scrutins pour l'élection du bureau définitif, et le défilé à la tribune commence en premier lieu pour la nomination du président.

Il dure une heure, sans aucun incident à signaler.

M. Bourgeois est élu président par 326 voix. M. Brisson a recueilli 59 voix; M. Deschanel, 4 voix; M. Tourgnol, 3 voix; M. Rouline, 2 voix.

Divers membres 1 voix. Il y a 105 bulletins blancs.

Il y a un certain nombre de bulletins au nom de M. Brisson qui portent, paraît-il, cette mention ironique : « Ancien député de Paris. »

Sont élus vice-présidents :

MM. Etienne, par 308 voix; Guillain, 299 voix; Maurice Faure, 276 voix; Trouillot, 255 voix.

Pendant le dépouillement des votes pour la nomination des secrétaires et des questeurs, on vaide encore quelques élections.

La séance continue.

# ÉCHOS PARLEMENTAIRES

### LE GROUPE PROGRESSISTE

Le groupe des républicains progressistes s'est réuni à 1 heure, sous la présidence de M. Krantz.

Il a désigné M. Guillain comme son candidat à la vice-présidence.

En ce qui concerne les secrétaires, le groupe estime qu'il n'est pas admissible que chaque groupe politique de la Chambre ne soit pas représenté. Il a délégué, comme candidats MM. Surcouf et Rouland, secrétaires sortants.

Pour la questure, il a désigné M. Lechevallier.

Le bureau a donné communication au groupe de 3e députés de M. Paulmier qui désire rester au groupe de l'Action libérale.

Le groupe renouvellera son bureau mercredi prochain.

### UN CANDIDAT QUESTEUR

On a distribué aux députés la lettre suivante :

Mon cher collègue,

Je pose ma candidature à la questure.

J'ai été pendant vingt-sept ans principal des deux fort importants collèges de Beaune-les-Dames et de Saintes, comptant l'un 235 internes et 70 externes, l'autre 200 internes et 145 externes, plus 35 professeurs, tous maîtres répétiteurs et 14 domestiques.

Les dépenses que j'ai faites pour nos pauvres frères d'Alsace et pour la République sont les titres que j'ai à présenter en faveur de ma candidature et qui me permettent de solliciter les suffrages de mes collègues.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments de bonne confraternité.

Signé : Tourneur.
*Député de la 1re circonscription de Limoges*

# A TRAVERS LA PRESSE

## *La crise ministérielle*

*L'Echo de Paris* :

Les premières consultations de M. Loubet n'ont pas donné de résultats. M. Bourgeois a consenti à prendre la place de M. Deschanel, mais n'a aucun goût pour la présidence du Conseil. Il se récuse, se réservant le soin de donner son opinion. Et, pour commencer, il a indiqué M. Brisson comme étant le mieux qualifié pour occuper le pouvoir.

Docile, M. le président de la République a invité l'ancien représentant de Paris — devenu le plus austère des Bouches-du-Rhône, comme autrefois M. Clapier était la plus grande — à venir conférer à l'Elysée. Mais M. Brisson a le cœur ulcéré.

On s'est conduit, l'autre semaine, à son égard, avec un sans-gêne qui le rend plus morose que jamais. Aujourd'hui on veut le mettre en avant et il dédaigne ces cajoleries tardives. A son tour, il oppose à ses amis une résistance d'autant plus vive qu'il n'est rendu compte de la façon cavalière dont on usait de son nom et de sa personne, suivant les besoins.

M. Loubet est ainsi amené à chercher encore le député ou le sénateur, susceptible d'échafauder une combinaison. Cependant, il semble résulter de ces premiers incidents que l'attitude du « bloc », avant que la démission fût officielle, et alors que le voyage de Russie n'était pas terminé, gêne beaucoup les négociations.

La *République* dit sur le même sujet :

. . . . . .

Les radicaux et les radicaux-socialistes multiplient les coups d'audace, les provocations et les menaces. Il semble malheureusement que ce jeu réussit trop bien.

Jusqu'à présent, nous nous sommes bornés à signaler l'injustice et le danger de ces provocations.

Les républicains progressistes ont adopté une attitude de réserve et d'attente. Nous avons dit hier à cette place ce que nous pensons de ces dunoyers de conseils, de ces « petits Warwicks de la démocratie » qui prétendent dicter leurs instructions et imposer les personnalités de leur choix au président de la République. Il nous semblait que M. Loubet ne pouvait, en effet, qu'être défavorablement impressionné, offensé même par de telles manœuvres. Nous ne voulons pas croire que nous nous sommes trompés.

Cependant le doute nous vient qu'on pourrait mal apprécier notre réserve. Oui, nous avons simplement respecté les prérogatives du président de la République; nous nous sommes abstenus de donner des conseils et d'indiquer certains choix; mais nous n'en sommes pas moins très attentifs aux opérations qui se déroulent en ce moment autour de l'Elysée....

Cette note de la République semble indiquer que les progressistes seraient sur le point de perdre leurs illusions et se préparent à ne pas se laisser dévorer sans crier.

Mais nous voulons attendre de les voir se détendre enfin pour les croire.

## *Et M. Jacquin*

Sous ce titre, nous lisons dans la *Libre Parole* :

M. Lanquest, notaire des Humbert, rembourse le déficit de la *Rente viagère*; il fait à sa caisse une saignée de 3 700 000 francs.

C'est beau, c'est presque héroïque, et notre admiration pour un tel sacrifice serait sans mélange et sans arrière-pensée, si nous n'avions trop de raisons de craindre que l'exemple donné par le notaire ne reste sans imitateurs.

Voilà le compère Jacquin, par exemple. Parlera-t-il de rembourser, lui?

Ah! que non pas!

Il se contente de pleurer dans le sein des reporters amis et de jeter à tous les échos les plaintes d'une douleur qui, pour être inconsolable, n'en finit pas moins par devenir un peu monotone.

Le temps des pleurs est passé, T.·. Ill.·. F.·., et l'heure du règlement des comptes devrait avoir sonné depuis longtemps déjà...

Car il ne faudrait pas croire que le compère Jacquin n'ait eu, dans les innombrables escroqueries des Humbert, qu'une responsabilité purement morale, ainsi que nous avions eu la naïveté de le penser tout d'abord. La responsabilité fut, au contraire, tout ce qu'il y a de plus effective et matérielle. C'était Mme Humbert qui allait à la chasse aux gogos; mais quand le gibier était levé, le compère Jacquin se chargeait de le forcer ou de l'abattre.

Dans tous les pas, les responsabilités encourues par M. Jacquin sont autrement graves, et autrement précises aussi, que tout ce qu'on a reproché à Mᵉ Lanquest.

Or, Mᵉ Lanquest, dans un mouvement qui lui fait grand honneur en somme, quoi qu'on en dise, met à la disposition des victimes des Humbert la somme énorme de 3 700 000 francs.

Qu'attend Jacquin pour suivre cet exemple? S'il rendait au moins l'argent, on pourrait être indulgent pour le reste....

Le *Gaulois*, lui aussi, s'occupe du cas Jacquin :

M. Jacquin est sur la sellette.

Chaque jour il se rend au Palais de Justice pour conférer avec M. Leydet.

Il sort du cabinet du juge librement, sinon la tête haute, et je n'en suis pas peu surpris, car on ne peut décemment coffrer l'homme qui, en d'autres temps, épurait la magistrature en compagnie de M. Martin-Feuillée.

M. Jacquin, cependant, est sous le coup de graves imputations.

On l'accuse d'avoir promis la réintégration d'un juge — autrefois disgracié par lui-même — en échange d'un important service dont Mme Humbert devait bénéficier.

On précise, on nomme le malheureux qui vida sa bourse sur l'invitation de M. Jacquin et n'obtint pas le poste qu'il avait chèrement payé.

Les héritiers de cette victime ont été confrontés avec M. Jacquin; ils ont apporté les preuves à l'appui de leur dénonciation. M. Jacquin a-t-il été?

Je l'ignore. En tout cas, il ne s'est point défendu en dehors du cabinet de M. Leydet et s'il a protesté nous n'en avons rien su.

M. Delonchaste, que l'on a coffré sur de vagues soupçons et que l'on relâche parce que les preuves contre lui font, paraît-il, défaut, doit penser qu'au temps où nous vivons, il faut, si l'on veut vivre tranquille, être dans les papiers du gouvernement.

Visiblement on protège M. Jacquin, comme on a longtemps protégé la famille Humbert et ses annexes; un personnage officiel on qui a de sérieuses attaches avec le ministère officiel est au-dessus des lois.

C'est ainsi que, sous la République parlementaire, on interprète la Déclaration des Droits de l'homme.

C'est ainsi que l'on comprend l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

# NOTRE SITUATION EN ORIENT

On télégraphie de Rome :

Les journaux italiens commentent d'une façon plus ou moins directe, du grand le bombardement de Jérusalem par suite de la protection désormais officiellement exercée par le gouvernement italien sur les religieux italiens des Lieux Saints; ce consulat est élevé au rang de consulat général et son titulaire prend le conseil général.

Nous espérons que M. Delcassé, faisant partie ou non du nouveau ministère, expliquera à la Chambre quelle est désormais notre situation en Orient, après la perte de notre titre et de nos droits de protecteur.

# AFFAIRE HUMBERT

### L'INTERROGATOIRE DE Mᵉ PARMENTIER

Mᵉ Parmentier, l'avoué du Havre des pseudo Crawford, a été interrogé hier par M. Leydet, juge d'instruction, sur les origines des procès.

C'est ainsi que l'inculpé a été amené à s'expliquer sur la fameuse assignation notifiée à un prétendu Robert Crawford à l'hôtel du Louvre, par Mᵉ Lecomte, huissier.

— J'ai toujours entendu dire, a déclaré l'avoué, que la mission de cet acte était de la main de M. Gustave Humbert, l'ancien garde des sceaux.

— On pourrait, Monsieur le juge, a ajouté malicieusement Mᵉ Tézenas, l'avocat de Mᵉ Parmentier, comparer la minute de cet acte avec des lettres de M. Humbert père. Vous devez en avoir dans vos dossiers?

A cette question, M. Leydet n'a pas répondu catégoriquement; il s'est contenté de balbutier :

— Oui, oui, nous verrons cela.

Il est donc à peu près certain que l'acte initial du procès émane de l'ancien garde des sceaux.

D'autre part, M. Jacquin, dans son dernier interrogatoire, a reconnu que le dernier acte additionnel au séquestre des 100 millions, acte signé par Marie Daurignac, aurait été écrit, du moins inspiré et dicté par M. Humbert père.

Ce serait un fait de plus à la charge de l'ancien garde des sceaux.

### ROMAIN DAURIGNAC A PARIS (?)

Du *Petit Journal* :

On voit la famille Humbert un peu partout, aux quatre coins du globe, mais aucune des pistes signalées n'a produit encore de résultats.

En voici une nouvelle qui a été donnée à M. Leydet, juge d'instruction.

M. Parayre, secrétaire de Mme Humbert, a reçu ces jours derniers la visite du Dr Ledé, qui fut appelé, il y a quelques années, en consultation à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée.

— Je suis certain, dit M. Ledé à M. Parayre, d'avoir rencontre Romain Daurignac se promenant bien tranquillement en voiture découverte, boulevard Saint-Germain. Il lisait un journal, et quand il m'a aperçu, il s'est empressé de dissimuler son visage à l'aide de la feuille déployée qu'il tenait à la main.

Pour moi, il n'y a pas de doute, c'est bien lui, mais s'il a conservé la même coupe de barbe, il a pris la précaution de la faire teindre en blond.

M. Parayre, convoqué avant-hier par le juge d'instruction, qui le pressait de lui dire s'il connaissait la retraite des fugitifs, a raconté au magistrat le récit que lui avait fait le Dr Ledé.

Cette piste peut être considérée comme une des plus sérieuses qui ait été indiquée à la justice, car le Dr Ledé, qui connaissait parfaitement son ancien client, s'est montré très affirmatif.

### L'ARRESTATION DE M. LOUIS DAURIGNAC

C'est sur mandat de M. André, juge d'instruction, que Louis Daurignac, frère de Romain d'Aurignac, a été arrêté.

*Son interrogatoire*

Tunis, 6 juin. — L'interrogatoire que M. François, juge d'instruction, a fait subir sur Commission rogatoire de M. Leydet, à M. Louis Daurignac, à titre de témoin, a porté exclusivement sur les origines de sa famille et les circonstances qui ont amené le mariage de sa sœur avec M. Humbert.

C'est comme voisins de campagne, à Auxonne, que les familles Humbert et Daurignac entrèrent en relations. La première fois que M. Humbert père pénétra chez M. Daurignac père, il venait pour acheter du vin.

M. Daurignac prétend que sa sœur ne lui a pas encore réglé entièrement sa part de vente de cette propriété d'Auxonne.

M. Louis Daurignac était tenu à l'écart par ses frères et sœurs. Un de ses camarades au régiment lui ayant montré jadis dans un journal une note annonçant que sa sœur héritait de vingt et un millions, il lui écrivit à ce sujet, et Mme Humbert lui répondit de ne pas se mêler de ce qui ne le regardait pas.

Lorsqu'il alla à Paris pendant l'Exposition de 1900, on le reçut à l'hôtel des Humbert, mais on le pria d'aller se loger ailleurs. Il dément que ses sœurs aient tenu un commerce de dentelles ou tout autre.

C'est M. Spire, procureur de la République, qui a interrogé M. Louis Daurignac au sujet de sa complicité dans l'organisation de la *Rente viagère* pour laquelle un mandat d'amener a été lancé contre lui par M. André, juge d'instruction.

M. Louis Daurignac proteste de son entière bonne foi. Il ne connaissait pas l'usage que les frères faisaient de sa procuration. Il ne profita aulcunement de leurs opérations frauduleuses et même ses appointements de gérant du domaine de Moghrane ne lui étaient pas régulièrement payés.

Il se serait rendu à Paris sur simple invitation du juge d'instruction comme il le propose le 13 mai lors des perquisitions opérées dans la propriété. Il pourrait établir par ses comptes qu'il envoya pendant sa gérance plus de 110 000 francs en France et qu'il est actuellement sans ressources.

M. Louis Daurignac sera ramené en France par le prochain paquebot.

# LA CAISSE DES FAMILLES

Le ministère du Commerce fait publier la communication suivante :

Il est intéressant que la Caisse générale des familles, Compagnie d'assurances sur la vie ayant son siège à Paris, 4, rue de la Paix, ait eu, comme l'ont annoncé certains journaux, à produire ces jours derniers son bilan au ministère du Commerce et ait obtenu un délai pour régler sa situation.

Nous pouvons informer qu'après avoir fait vérifier à fond la situation financière de cette Société, le ministère du Commerce avait, depuis quelque temps, multiplié les démarches pour amener les grandes Compagnies d'assurances sur la vie à reprendre son portefeuille et à garantir ainsi aux adhérents l'éventualité d'une faillite. Devant l'impossibilité définitivement constatée d'y parvenir, le ministère du Commerce avait saisi le Conseil d'état, le 20 mai dernier, d'un projet de décret tendant au retrait de l'autorisation administrative accordée à la Caisse générale des familles. Ce projet de décret va être incessamment examiné par le Conseil d'état.

### Une explication du directeur de la Société

M. Georges Odier, directeur-adjoint de la Caisse des familles, a exposé en ces termes la situation de la Société :

« Par décision du Conseil d'administration, il avait été décidé, il y a dix-huit mois environ, que l'on ferait un appel de fonds des dixièmes restant dus sur les actions de la Société. Ces actions ont été émises à 500 francs et leurs propriétaires n'ont versé que 100 francs.

Des difficultés et pas mal de procès étaient nés de cet appel de fonds que bien des porteurs d'actions jugeaient inutile.

Et cependant par suite d'opérations qui avaient mal tourné pour nous, nous étions dans la nécessité d'amener des fonds dans notre caisse.

L'erreur d'actuaire de 24 millions dont certains journaux ont parlé est fantaisiste; ce chiffre ne repose sur rien.

La situation de la Société devenant difficile par suite des rentrées escomptées et non effectuées, des négociations avaient été engagées avec différentes Sociétés d'assurances pour remettre les choses en leur état normal.

Ces négociations s'étaient même étendues jusqu'au ministère du Commerce, et cela d'une façon toute naturelle; ce ministère ayant en effet un droit de contrôle sur les Sociétés d'assurances qui ne peuvent réaliser aucune combinaison tendant à modifier leurs bases sans l'agrément du gouvernement.

Les pourparlers engagés n'ont jusqu'ici donné aucun résultat.

# CROIX

### NOS AMIS DÉFUNTS

M. François Doret, officier en retraite, à Rouen, le 2 juin, à 86 ans. — Mme Vve Faucon, née Degrie, à Cannes, à 65 ans, le 18 mai. Ses funérailles ont été faites à Arlanc (Puy-de-Dôme), sa résidence habituelle. Elle fut très dévouée à la *Croix* et aux diverses œuvres groupées autour d'elle. — Mme Patureau, mère de M. l'abbé Putineau, Dr vicaire à Saint-Ambroise de Paris.

CODEX CORDE DE MARIE, DOYEZ NOS SALUT
Les jours d'indulgences

# Mgr GRANDIN

Une dépêche annonçait hier en deux lignes la mort de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, au Canada.

Ce pieux évêque, bien connu en France et à Paris où il vint souvent, appartenait à la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Il était né à Saint-Pierre-la-Cour, au diocèse du Mans, le 8 février 1829.

Il fut élu d'abord évêque titulaire de Satala, le 21 décembre 1857, et transféré à Saint-Albert, le 22 septembre 1871.

Sa mort ne mettra pas son église en deuil; car il avait en Mgr Légal, évêque titulaire de Pogla, un coadjuteur avec succession future.

Nous demandons des prières en faveur de ce noble évêque qui a fait bénir, au Canada, pendant près d'un demi-siècle, le nom de la France.

# ÇA & LA

## *Morts d'hier*

Le prince Guillaume de Hanau en son château de Bettenstadt (Bohême), 48 ans. Il était le fils du prince électeur Frédéric-Guillaume. — Mme Vve Foucaux, née Pilon, bien connue dans le monde des lettres sous le pseudonyme de Mary Summer. — Mme la vicomtesse de Blois, née Le Camus. — Mme Sanford, veuve du général Sanford, qui fut plénipotentiaire des Etats-Unis.

## *« La Canadienne »*

Une intéressante initiative vient d'être prise par de jeunes Canadiens de race française désireux de resserrer les liens qui les unissent à leur ancienne mère-patrie.

Avec le concours de jeunes Français, ils ont fondé l'association amicale « La Canadienne », dont le but, disent les statuts, est de resserrer de toutes manières les liens qui unissent les Américains de race française aux Français de France et de collaborer spécialement au développement de leurs relations d'ordre économique et moral.

La jeune association organise pour demain dimanche, 8 juin, une réception à la salle d'Huist, 31, boulevard Montparnasse, sous la présidence d'honneur de M. Gabriel Bonvalot, député.

Plusieurs notabilités canadiennes y assisteront. On peut se procurer des cartes à la salle d'Huist.

## *Médaillé par Guillaume II*

L'empereur d'Allemagne vient d'accorder une médaille de sauvetage à un soldat de Bizemont, du 39e d'infanterie, à Rouen, qui, se trouvant en Allemagne, s'est jeté dans la Nahe et a sauvé un enfant en danger.

La médaille a été remise au jeune sauveteur par le colonel Boëlle, en même temps qu'il portait le fait à la connaissance du régiment.

## *Les wagons postaux ambulants*

Cette semaine, vont être inaugurés, sur la ligne Marseille-Paris, les nouveaux wagons ambulants construits récemment par l'administration des postes. Le premier wagon qui circulera sera placé sous la surveillance du doyen des employés de tous les ambulants de France, M. Joullie, chef de brigade à Marseille, qui roule depuis trente-cinq ans et huit mois.

La section de la ligne de chemin de fer de Saint-Rey à Pauzat (Compagnie d'Orléans) comprise entre Saint-Rey et Saint-Gervais-d'Auvergne sera ouverte à l'exploitation samedi 8 juin.

# AU L'APPEL : « PRÉSENT »

Un ami de Montpellier nous écrit :

J'applaudis de tout cœur à la création de la *Croisade de la Presse*. Je compte établir une organisation très sérieuse et me servir beaucoup de cette revue pour la propagande. B.

Nous citons les encouragements de cet ami, parce qu'il a le mérite d'avoir répondu le premier à l'appel : « Présent. »

Le premier numéro de cette *Croisade* — organe spécial des Chevaliers de la *Croix* et de tous les défenseurs de la Bonne Presse — vient de paraître. Il est envoyé à titre de spécimen à tous ceux qui en font la demande, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION
DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS
DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

J. Déclat, 1 fr. 05. — M. Mary, P. Bourron, 2 fr. 75. — M. l'abbé E.-L. Labelle, 2 fr. — Vve Mathieu, à Coutarnoux, 0 fr. 65.

*Demander et répandre les grands Catalogues illustrés des Projections lumineuses et des Phonographes de la Maison de la Bonne Presse.*

ENVOI FRANCO, 5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

---

FEUILLETON DE LA CROIX DU 7 JUIN 1903 — 12 —

# MÈRE FRANÇAISE

### ESPIONNAGE ET TRAHISON

(Suite)

1° D'une façon générale, les Français se tiendront vraisemblablement sur la défensive.

— C'est excellent cela, mon cher, dit le général allemand à Otto, et cela vaut que je veux vous en montrer les conséquences. Voulez-vous, vous-même, vous faire le plaisir d'écrire quelques lignes sous ma dictée?

— Volontiers.

Le général commença :

1° Eviter de combattre en plaine pour atténuer les effets supérieurs du tir de l'armée française. En terrain coupé, la différence entre les armements sera beaucoup moins sensible. Les troupes allemandes obtiendront alors des résultats merveilleux, car elles sont infiniment plus manœuvrières et leurs officiers les tiennent mieux dans leurs mains que ceux de l'ennemi;

2° Eviter d'ouvrir le feu à des distances supérieures à cinq cents pas (quatre cents mètres); exécuter sans arrêt la marche d'approche jusqu'à cette distance;

3° Adopter le déploiement en tirailleurs;

4° Ne jamais attaquer de front, mais toujours de flanc;

5° Employer la cavalerie, avant la bataille, à inquiéter l'ennemi sur ses derrières et sur ses flancs;

6° Eviter d'engager cette cavalerie contre celle des Français, autrement que de front et en masses;

7° Ne jamais employer l'artillerie divisionnaire qu'en masses, parce que, dans ce cas, elle est toujours numériquement plus forte que celle des Français; la faire entrer en action dès le début; éviter de la placer à moins de quinze cents pas des mitrailleuses.

— C'est fait. Merci. Maintenant, remettez-moi cette note; je la porte moi-même au grand état-major. Le vieux de Moltke sera content.

— Tous nos compliments, général, dirent Redel et Ditlewitz.

— Mais non, adressez donc plutôt vos compliments à von Thunen.

— En ce cas, dit celui-ci, je les récuse encore, il faut les envoyer à leur adresse, à mon cher beau-père..... Un inconscient, un naïf, un gobeur, comme tous ces compatriotes, du reste. Ça a été facile de le rouler, allez!

Lucie frémit de la tête aux pieds. Mais l'énergique petite créature n'était pas femme à s'évanouir. Elle continua à écouter.

— Qu'est-ce que vous lui avez donné pour cela, von Thunen?

— Peuh! trente mille francs en deux fois, à titre de prêt, vous comprenez. Pour vendre son pays, je ne crois pas qu'il l'aurait fait cyniquement, comme cela. Je lui ai versé avant tout une somme de 200 000 francs, il y a six mois environ. Il est vrai qu'il m'a donné sa fille en retour..... Ah! ah! ah!....

Ils éclatèrent de rire.

— Voyons, Messieurs, dit le lieutenant général Wirlich, l'Allemagne n'a pas fait assez pour ce Larmentane. Il faudra faire une chose encore. Si on demandait pour lui à notre gracieux souverain l'Aigle Noire; qu'en dites-vous?

— Ma foi! Il le mérite bien, firent les autres.

La baronne de Thunen lâcha la portière qu'elle étreignait convulsivement. Pour qu'on ne se doutât de rien, comme elle était habillée, elle sortit en hâte et alla prendre un fiacre sur l'avenue. Elle donna une adresse au hasard.

Atterrée, elle se livrait à d'amères réflexions :

— Dénoncer mon mari? mon père? Est-ce possible? Mais, me croirait-on?.... Je passerai pour une folle.... On m'enfermera. Il y a un exemple récent..... L'impératrice, il est vrai, cherche à modifier la loi sur l'internement des aliénés. Mais, mais..... Non, je ne dirai rien.... Et puis, et puis, ce petit être qui va venir! Oh! si tu es un homme, soit! tu seras un Français!

Lucie allait en effet être mère.

Elle rentra, résolue à se taire. Quand son mari vint prendre de ses nouvelles, elle répondit :

— Ma mère n'a pu sortir. Je suis partie seule.

Et l'autre ne se doute de rien.

### VIII

### COMPLOT MATERNEL

Jusqu'ici, la jeune baronne de Thunen avait été froissée dans ses fibres les plus intimes. Ah! il n'y avait guère de communauté d'idées, de sentiments, de religion et de patrie entre elle et son mari! Mais maintenant, ce qu'elle ressentait confinait au désespoir!

Et elle ne pouvait rien dire! Il lui fallait tout dévorer en silence, tout. Oh! ce tout : c'était la honte, l'opprobre, le déshonneur, qui la souillait, elle, la pure, l'innocente et la vaillante enfant.... Son mari passe encore, mais son père!

A cette heure, elle a un enfant, un fils, elle le nourrit! Que sera-t-il, celui-ci qui boit son lait, son sang et sa vie? Nous savons ce qu'elle veut qu'il soit, d'une volonté inébranlable, mais.....

D'abord, Otto manifesta une grande joie. Un fils! pour un homme quel qu'il soit, à moins qu'il ne soit un monstre dans toute l'acception du mot, c'est son rêve caressé. Pour cet Allemand, ce sentiment se mêlangeait d'une pensée d'intérêt qui était bien dans son caractère; il avait télégraphié la nouvelle à sa mère et elle avait répondu par une lettre dans laquelle elle annonçait son intention de constituer un majorat sur la tête de cet enfant; mais dans cette lettre, il y avait autre chose que nous allons connaître par un entretien d'Otto avec sa femme quelque temps après cet événement.

— Monsieur dis